

**Anne-Catherine Lyon**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

**Aux Syndicats**  
**SUD**  
**SSP**  
**FSF**

Lausanne, le 7 novembre 2008

**DECFO / SYSREM : Mise en œuvre de l'article 10 de la Convention du  
3 novembre 2008**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a délégué au DFJC la compétence de régler les modalités  
d'application concrètes de l'article 10 de la Convention du 3 novembre 2008.


Pour ce faire, je vous propose que nous tenions une première rencontre le :

**Mercredi 19 novembre 2008, de 17 h 00 à 19 h 30,  
au DFJC, Barre 8, salle 55,**

qui nous permettra de fixer le périmètre de la négociation, son calendrier ainsi que le  
processus de travail.

Je vous remercie de me communiquer, dans un délai pas trop éloigné, la délégation par  
syndicat qui prendra part à cette séance. Il me paraîtrait opportun que chacune des  
délégations soit composée de trois membres, ceci afin de permettre le déroulement de  
nos travaux dans les meilleures conditions.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Messieurs les Présidents, Mesdames,  
Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Anne-Catherine LYON

**Copie à :**

- . DCERH, Messieurs les Conseillers d'Etat P. Broulis et J.-C. Mermoud.
- . AVMG - SVMS - SPV